

## Arrêté royal portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse, d'infirmier ou d'infirmière

A.R. 17-08-1957 M.B. 29-08-1957

### *modifications :*

A.R. 11-07-1960 - M.B. 22-07-1960

A.R. 24-12-1966 - M.B. 15-03-1967

A.E. 13-05-1991 - M.B. 06-08-1991(1)

A.E. 23-04-1993 - M.B.09-07-1993

A.Gt 21-04-1994 - M.B. 12-07-1994

A.Gt 23-03-2016 - M.B. 18-04-2016

A.R. 27-10-1961 - M.B. 21-12-1961

A.R. 16-05-1980 - M.B. 19-07-1980

A.E. 13-05-1991 - M.B. 24-08-1991 (2)

A.Gt 06-11-1993 - M.B. 21-01-1994

A.Gt 08-11-2001 - M.B. 12-12-2001

D. 27-10-2016 - M.B. 18-01-2017

*remplacé par A.R. 11-07-1960 ; modifié par A.E. 13-05-1991 (1)*

**Article 1er.** - Les diplômes d'accoucheuse, d'infirmier-gradué hospitalier, ou d'infirmière-gradué hospitalière, d'infirmier-gradué psychiatrique ou d'infirmière-gradué psychiatrique, d'infirmier-gradué de pédiatrie ou d'infirmière-gradué de pédiatrie, d'infirmier-gradué social ou d'infirmière-gradué sociale, sont conférés aux conditions fixées par le présent arrêté, soit par les établissements d'enseignement technique créés, subventionnés ou reconnus par l'État, soit par le jury de la Communauté française.

Le titulaire d'un de ces diplômes peut porter le titre qui y est mentionné.

### CHAPITRE Ier. Des conditions générales de collation

Articles 2 à 7. - [...]. *Abrogés par A.Gt 21-04-1994*

Articles 8 et 9 - [...]. *Abrogés par A.Gt 23-03-2016*

### CHAPITRE II. De l'épreuve préparatoire

Articles 10 à 13. - [...] *Abrogés par D. 27-10-2016*

### CHAPITRE III. De la collation des diplômes par les établissements d'enseignement

Articles 14 à 18. - [...]. *abrogés par A.Gt 21-04-1994*

### CHAPITRE IV. De la collation des diplômes par le jury constitué par le Gouvernement

Articles 19 à 22. [...] *abrogés par A.E. 13-05-1991 (1)*

### CHAPITRE V. Dispenses

Article 23. - [...]. *abrogé par A.Gt 21-04-1994*

*inséré par A.R. 11-07-1960*

### CHAPITRE Vbis. Exercice de la profession. Attributions

*inséré par A.R. 11-07-1960*

**Article 23bis.** - Les fonctions relevant de la compétence des porteurs des diplômes mentionnés à l'article 1er seront fixées par arrêté royal.

#### **CHAPITRE VI. Dispositions transitoires**

**Article 24.** - [...].*abrogé par A.Gt 21-04-1994*

*remplacé par A.R. 11-07-1960*

**Article 25.** - Sont assimilés au personnel soignant visé par le présent arrêté et habilités à porter le titre :

1° d'infirmier-gradué hospitalier ou d'infirmière-gradué hospitalière : les porteurs du titre d'infirmier ou d'infirmière obtenu conformément aux arrêtés royaux des 22 juillet 1908, 12 juillet 1913, 3 septembre 1921, 9 février 1931 et à l'arrêté du Régent du 11 juillet 1945.

2° d'infirmier-gradué psychiatrique ou d'infirmière-gradué psychiatrique : les porteurs du titre d'infirmier ou d'infirmière au service des aliénés obtenu conformément aux arrêtés royaux des 22 juillet 1908, 12 juillet 1913, 3 septembre 1921 et 9 février 1931, d'infirmier ou d'infirmière pour malades mentaux obtenu conformément à l'arrêté du Régent du 11 juillet 1945.

3° d'infirmier-gradué social ou d'infirmière-gradué sociale : les porteurs du titre d'infirmière visiteuse obtenu conformément aux arrêtés royaux des 3 septembre 1921 et 9 février 1931. d'infirmière d'hygiène sociale obtenu conformément à l'arrêté du Régent du 11 juillet 1945 ; d'infirmier hygiéniste social ou d'infirmière hygiéniste sociale obtenu conformément à l'arrêté royal du 6 décembre 1954 ; d'accoucheuse visiteuse obtenu conformément à l'arrêté royal du 6 septembre 1924, d'accoucheuse hygiéniste sociale obtenu conformément à l'arrêté royal du 6 décembre 1954.

**Articles 26 à 28** [...].*abrogés par A.Gt 21-04-1994* -

**Article 29.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 1957.

**Article 30.** - Notre Ministre de l'Instruction publique et notre Ministre de la Santé publique et de la Famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ANNEXE I**  
**Programme des examens pour l'obtention du diplôme d'accoucheuse**

	Nombre des points		
	1e épreuve	2e épreuve	3e épreuve
<b>A. Partie écrite</b>			
Cinq questions de synthèse rédigées par le jury et portant sur les cours généraux et techniques du programme (20 points par question)	100	100	100
<b>B. Partie orale</b>			
Philosophie	20	20	-
Psychologie et pédagogie	20	10	10
Anatomie et physiologie	30	-	-
Microbiologie et parasitologie	10	-	-
Prévention et prophylaxie	10	10	-
Droit et législation	10	20	10
Déontologie (y compris histoire de la profession)	20	-	10
Hygiène générale (y compris puériculture)	50	-	20
Biochimie	10	-	-
Nutrition et diététique	20	20	-
Economie sanitaire	-	-	20
Pathologie et nursing :			
médical	-	30	20
chirurgical	-	30	30
pédiatrique	-	30	-
obstétrical	-	20	80
psychiatrique	-	10	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	200	200	200
<b>C. Partie pratique (comprenant l'exécution des soins à domicile et en clinique et l'éducation sanitaire)</b>			
Biochimie pratique.	10	-	-
Exercices de nursing :			
général.	70	-	-
médical	-	30	10
chirurgical	-	25	10
pédiatrique	-	15	20
obstétrical	-	15	-
Techniques obstétricales	-	-	60
Nutrition et diététique pratique	20	15	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100	100	100
<b>D. Carnet de stages</b>			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100	100	100
<b>Total général</b>			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	500	500	500

## ANNEXE II

**Programme des examens pour l'obtention du diplôme d'infirmier-gradué,  
hospitalier ou d'infirmière-gradué, hospitalière**

	Nombre des points		
	1e épreuve	2e épreuve	3e épreuve
<b>A. Partie écrite</b>			
Cinq questions de synthèse rédigées par le jury et portant sur les cours généraux et techniques du programme (20 points par question)	100	100	100
<b>B. Partie orale :</b>			
Philosophie	20	20	-
Psychologie et pédagogie	20	10	30
Anatomie et physiologie	30	-	-
Microbiologie et parasitologie	10	-	-
Prévention et prophylaxie	10	10	-
Droit et législation	10	20	-
Déontologie (y compris histoire de la profession)	20	-	10
Hygiène générale (y compris puériculture).	50	-	-
Biochimie	10	-	-
Nutrition et diététique	20	20	-
Economie sanitaire	-	-	20
Pathologie et nursing :			
médical	-	30	40
chirurgical	-	30	70
pédiatrique	-	30	-
obstétrical	-	20	-
psychiatrique	-	10	-
spécialisé (3 spécialités au choix de la récipiendaire 3 x 10 points)	-	-	30
	200	200	200
<b>C. Partie pratique (comprenant l'exécution des soins à domicile et en clinique et l'éducation sanitaire)</b>			
Biochimie pratique	10	-	-
Exercices de nursing			
général	70	-	-
médical	-	30	30
chirurgical	-	25	40
pédiatrique	-	15	-
obstétrical	-	15	-
spécialisé (3 x 10 points)	-	-	30
Nutrition et diététique pratique.	20	15	-
	100	100	100
<b>D. Carnet de stages</b>			
	100	100	100
<b>Total général</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>

**ANNEXE III****Programme des examens pour l'obtention du diplôme d'infirmier-gradué  
psychiatrique ou d'infirmière-gradué psychiatrique**

	Nombre des points		
	1e épreuve	2e épreuve	3e épreuve
<b>A. Partie écrite</b>			
Cinq questions de synthèse rédigées par le jury et portant sur les cours généraux et techniques du programme (20 points par question)	100	100	100
<b>B. Partie orale :</b>			
Philosophie	20	20	-
Psychologie et pédagogie	20	10	30
Anatomie et physiologie .	30	-	-
Microbiologie et parasitologie	10	-	-
Prévention et prophylaxie	10	10	-
Droit et législation.	10	20	30
Déontologie (y compris histoire de la profession) .	20	-	20
Hygiène :			
générale (y compris puériculture)	50	-	-
mentale	-	-	10
Biochimie	10	-	-
Nutrition et diététique	20	20	-
Economie sanitaire	-	-	20
Pathologie et nursing :			
médical	-	30	-
chirurgical	-	30	20
pédiatrique	-	30	-
obstétrical	-	20	-
psychiatrique (y compris ergothérapie)	-	10	10
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	200	200	200
<b>C. Partie pratique (comprenant l'exécution des soins à domicile et en clinique et l'éducation sanitaire) :</b>			
Biochimie pratique	10	-	-
Exercices de nursing :			
général	70	-	-
médical	-	30	20
chirurgical	-	25	20
pédiatrique	-	15	-
obstétrical	-	15	-
psychiatrique	-	-	40
Observation du malade mental	-	-	20
Nutrition et diététique pratique	20	15	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

***Docu n° 7056***

D. Carnet de stages

Total général

100	100	100
100	100	100
500	500	500

**ANNEXE IV**

**Programme des examens pour l'obtention du diplôme d'infirmier-gradué de pédiatrie ou d'infirmière-gradué de pédiatrie**

	Nombre des points		
	1e épreuve	2e épreuve	3e épreuve
<b>A. Partie écrite :</b>			
Cinq questions de synthèse rédigées par le jury et portant sur les cours généraux et techniques du programme (20 points par question)	100	100	100
<b>B. Partie orale :</b>			
Philosophie	20	20	-
Psychologie et pédagogie.	20	10	30
Anatomie et physiologie	30	-	-
Microbiologie et parasitologie	10	-	-
Prévention et prophylaxie	10	10	-
Droit et législation	10	20	20
Déontologie (y compris histoire de la profession)	20	-	10
Hygiène générale (y compris puériculture)	50	-	20
Biochimie .	10	-	-
Nutrition et diététique	20	20	30
Economie sanitaire	-	-	20
<b>Pathologie et nursing :</b>			
médical	-	30	-
chirurgical	-	30	-
pédiatrique	-	30	70
obstétrical	-	20	-
psychiatrique	-	10	-
<b>C. Partie pratique (comprenant l'exécution des soins à domicile et en clinique et l'éducation sanitaire) :</b>			
Biochimie pratique	10	-	-
<b>Exercices de nursing</b>			
général	70	-	-
médical	-	30	20
chirurgical	-	25	20
pédiatrique	-	15	40
obstétrical	-	15	-
Nutrition et diététique pratique	20	15	20
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100	100	100
<b>D. Carnet de stages</b>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100	100	100
<b>Total général</b>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	500	500	500

## ANNEXE V

**Programme des examens pour l'obtention du diplôme d'infirmier-gradué  
social ou d'infirmière-gradué sociale**

	Nombre de points			
	1ère épreuve	2e épreuve	3e épreuve	4e épreuve
<b>A. Partie écrite :</b>				
Cinq questions de synthèse rédigées par le jury et portant sur les cours généraux et techniques du programme (20 points par question)	100	100	100	100
<b>B. Partie orale :</b>				
Philosophie	20	20	20	-
Psychologie, pédagogie et orientation professionnelle	20	10	40	20
Géographie (humaine, sociale, économique)	-	-	20	-
Démographie, statistiques	-	-	10	-
Anatomie et physiologie	30	-	-	-
Microbiologie et parasitologie	10	-	-	-
Prévention et prophylaxie	10	10	-	-
Droit et législation	10	20	20	50
Economie politique et sociologie	-	-	30	-
Déontologie (y compris histoire de la profession)	20	-	10	-
Hygiène :				
générale (y compris puériculture)	50	-	-	-
appliquée	-	-	-	70
Biochimie	10	-	-	-
Nutrition et diététique	20	20	-	20
Economie sanitaire	-	-	20	10
Pathologie et nursing :				
médical	-	30	-	-
chirurgical	-	30	-	-
pédiatrique	-	30	-	-
obstétrical	-	20	-	-
psychiatrique	-	10	-	-
social	-	-	10	20
Méthodes de service social	-	-	20	10
	200	200	200	200
<b>C. Partie pratique :</b>				
Biochimie pratique	10	-	-	-
Exercices de nursing :				
général	70	-	20	-
médical	-	30	-	-
chirurgical	-	25	-	-
pédiatrique	-	15	-	-
obstétrical	-	15	-	-
Nutrition et diététique pratique	20	15	-	-
Exercice d'enquête médico-sociale	-	-	60	-



**Docu n° 7056**

Exercices didactiques	-	-	20	-
Un rapport écrit suivi d'un exposé sur un sujet choisi par les récipiendaires	-	-	-	100

---

100	100	100	100
-----	-----	-----	-----

D. Carnet de stages	100	100	100	100
---------------------	-----	-----	-----	-----

---

Total général	500	500	500	500
---------------	-----	-----	-----	-----